



La presse en a parlé.
Nous y revenons.
À partir d'une information
ou d'un évènement récent,
entrées libres interroge
une personnalité,
du monde scolaire ou non.

La Libre

24/03/2014

Dans un avis récent, le Conseil supérieur de l'enseignement spécialisé évoque l'apparition de nouveaux publics dans l'enseignement de type 5 (pour enfants malades et/ou convalescents). Parmi eux, les enfants atteints de phobie scolaire, qui se sentent incapables d'aller à l'école en raison d'une angoisse extrême. Le hic, c'est que les règles actuelles ne prévoient pas de pouvoir accueillir ces élèves dans l'enseignement de type 5. Le Conseil supérieur demande, dès lors, d'en revoir la définition et d'envisager de reconnaître une autre catégorie d'élèves : ceux qui ne sont pas hospitalisés, mais qui ne sont pas non plus prêts à fréquenter une école.

Et vous, qu'en dites-vous ?

■ **Patrick LENAERTS**, Secrétaire général adjoint de la Fédération de l'Enseignement secondaire catholique (FESeC) et membre du Conseil supérieur de l'enseignement spécialisé :

« L'enseignement de type 5 est destiné aux élèves atteints d'une affection corporelle et/ou souffrant d'un trouble psychique ou psychiatrique, et qui sont pris en charge par une clinique, un hôpital ou une institution médicosociale. Le Conseil supérieur de l'enseignement spécialisé a ici pris la décision de remettre un avis sur cet enseignement de type 5, en rencontrant des acteurs de terrain, des directions d'écoles qui ont souhaité mettre en évidence une série d'éléments. Parmi ceux-ci, le fait que leur

COMMENT TRAITER LA PHOBIE SCOLAIRE ?



Illustration: Anne HOOGSTOEL

public a changé. Ils constatent une plus grande diversité de pathologies et de problématiques ayant une incidence sur la scolarité : troubles envahissants du développement, troubles du comportement, de l'identité, syndrome dépressif, phobies scolaires... Il faut donc se préoccuper d'élèves qui ne vont plus à l'école. Or, le type 5 s'occupe en général d'enfants malades, qui sont en traitement clinique. La question est de savoir comment prendre en charge ces jeunes atteints de phobie scolaire et comment les détecter. Il faut développer des outils pertinents et une nouvelle approche pédagogique. L'essentiel est d'abord de prendre conscience qu'il s'agit d'une réelle pathologie, avec une vraie souffrance et une grosse difficulté pour l'entourage immédiat.

Depuis peu, un réel progrès est intervenu : une modification décrétole permet à présent aux élèves d'être scolarisés sur leur lieu de convalescence. Les séjours à l'hôpital étant de plus en plus courts, certains enfants encore en traitement ne pouvaient plus être suivis, étant donné qu'ils n'étaient plus hospitalisés. L'enseignement de type 5 peut donc désormais être organisé au domicile de l'élève.

Par ailleurs, il existe, dans un certain nombre d'écoles de l'enseignement spécialisé, des SSAS (Structures

scolaires d'aide à la socialisation) qui accueillent des jeunes en vue de les resocialiser et de les réintégrer ensuite dans une école ou une structure d'apprentissage. Dans son avis, le Conseil supérieur propose d'y intégrer une dimension thérapeutique, afin de pouvoir accueillir ce nouveau public.

Il faut également veiller à distinguer la phobie scolaire du décrochage. Il y a probablement parfois confusion. Certains jeunes atteints de phobie scolaire sont sans doute considérés comme étant en décrochage, alors que d'autres sont en décrochage sans être atteints de phobie scolaire. La difficulté, c'est que cette pathologie est méconnue et parfois mal perçue par le grand public. Quand on est atteint d'une phobie scolaire, on est forcément en décrochage, mais cela ne peut pas se traiter de la même manière. Ici, il faut plutôt assurer un suivi médical. Les écoles essaient de mettre des choses en place sur fonds propres. Pour moi, une réelle amélioration serait donc d'avoir des SSAS « thérapeutiques », bénéficiant de moyens structurels. Ce n'est en tout cas pas une structure « classique » de l'enseignement ordinaire qui peut réintégrer un jeune atteint de phobie scolaire. Une collaboration avec l'enseignement de type 5 s'avère nécessaire. » ■

BRIGITTE GERARD